

A travers le FCPR Peqan Co-investissement 2022, bénéficiez d'une exposition diversifiée à des co-investissements de Private Equity. L'investissement dans des fonds de capital investissement comporte des risques notamment de perte en capital, d'illiquidité et de valorisation. Les fonds investis sont bloqués pendant 10 ans.

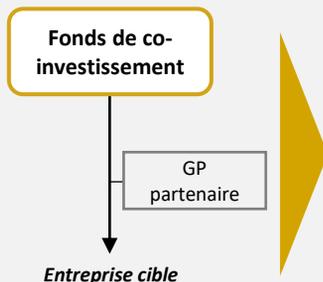
STRATÉGIE : LE CO-INVESTISSEMENT

De quoi s'agit-il ?

Le co-investissement consiste à investir à côté d'un fonds géré par une société de gestion dans une opération de private equity.

Le partenaire est généralement majoritaire au capital de la cible.

Les fonds de co-investissement permettent, selon nous, une exposition diversifiée au Private Equity en termes d'équipes de gestion, de géographies, de secteurs et de stratégies – Chacun comporte généralement une trentaine d'opérations gérées par autant de sociétés de gestion (GP) de premier plan.



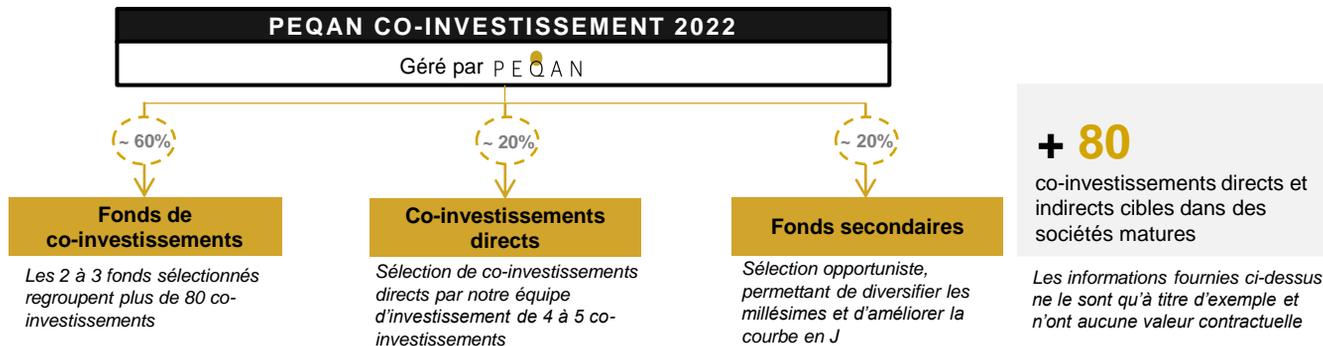
Avantages

- Diversification en termes d'équipes de gestion, géographies, secteurs et stratégies
- Double sélection opérée par l'équipe directe et celle de co-investissement
- Financement de l'économie réelle

Inconvénients

- Faible liquidité
- Horizon d'investissement long terme
- Risque de perte en capital
- Risque de valorisation

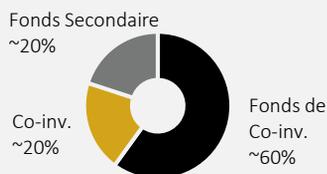
CARACTÉRISTIQUES DU FONDS



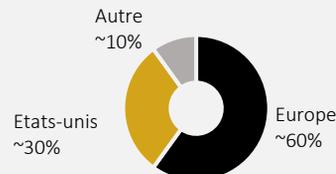
L'allocation cible est une estimation. Le règlement prévoit un total alloué directement ou indirectement à la stratégie de co-investissement de 70% environ du portefeuille du fonds.

L'objectif est de constituer un portefeuille sous-jacent global de plus de 80 co-investissements. La stratégie de co-investissement assure une diversification des équipes de gestion, géographies, secteurs et stratégies, ce qui a pour objectif de limiter les risques des investisseurs. Cependant, l'investissement dans des fonds de capital investissement comporte des risques de perte en capital, de liquidité et de valorisation. Les fonds investis sont bloqués durant 10 ans avec des remboursements éventuels avant la fin de vie du fonds (soit jusqu'au 17/01/2032).

Par stratégie



Par géographie



Ci-dessus, données indicatives de l'allocation cible du portefeuille. Le règlement prévoit un total alloué directement ou indirectement à la stratégie de co-investissement de 70% du portefeuille du fonds.

NOTRE OFFRE

- 1 Être partie prenante d'investissements sur le long terme finançant l'économie réelle, grâce à un produit de nature institutionnelle et avec une diversification des équipes de gestion, géographies, secteurs et stratégies. Cet objectif nécessite un horizon d'investissement de 10 ans, et le montant investi est bloqué pendant 10 ans maximum.
- 2 Une stratégie intégrant la gestion du risque grâce à une exposition à des fonds de co-investissement (représentant près de 60% de l'actif cible du fonds).
- 3 Une sélection de co-investissements aux côtés de gérants de nature institutionnelle pour vous permettre d'avoir une exposition à la croissance des actifs privés dans le cadre d'un placement d'une durée de 10 ans, un risque de perte en capital et un risque de valorisation.

L'ÉQUIPE



Jean-Philippe Hecketsweiler

Président-fondateur de Peqan, met son expérience d'entrepreneur et d'investisseur en Private Equity au service du développement de la marque et de son offre.



Kevin Miens

Directeur général et gérant de Peqan, contribue à la sélection, la structuration, l'enrichissement de l'offre et à la commercialisation des produits d'investissement.



Thaïs Bertucat

Gérante de Peqan, participe à la sélection et l'analyse des opportunités afin d'enrichir les solutions d'investissement proposées.



Thibault Adam

Directeur des risques de Peqan, et expert réglementaire. Il veille à la conformité réglementaire de l'offre des produits Peqan et à la protection des investisseurs.



Sassan Golshani

En charge du développement de Peqan, apporte son expertise des réseaux de distribution. Il a pour objectif d'installer Peqan comme la plateforme de référence en Private Equity.



Marc Bloch ⁽¹⁾

Responsable de la plateforme digitale Peqan, rend possible l'accès d'un nombre croissant d'investisseurs au Private Equity grâce à son expertise digitale.

A noter que cette équipe est susceptible d'évoluer.

⁽¹⁾ Prestataire non membre de la société de gestion.

CATÉGORIES DE PARTS

- Parts A1 : réservées aux personnes physiques et morales investissant un montant initial >20 000€ mais <100 000€ dans le fonds
- Parts A2 : réservées aux personnes physiques et morales investissant un montant initial =>100 000 mais <500 000€ dans le fonds
- Parts A3 : réservées aux personnes physiques et morales investissant un montant initial =>500 000€ dans le fonds
- Parts A4 : réservées aux personnes physiques et morales répondant aux conditions définies dans le règlement du fonds

Catégorie agrégée de frais	Taux maximaux de frais annuels moyens (TFAM)	
	TFAM gestionnaire et distributeur	Dont TFAM distributeur
Droit d'entrée et de sortie	0,5% ⁽¹⁾	0,5% ⁽¹⁾
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement ⁽²⁾	Parts A1 (1,80%) Parts A2 (1,65%) Parts A3 (1,50%) Parts A4 (0,80%)	Parts A1, A2, A3 (0,80%) Parts A4 (0,00%)
Frais de constitution	0,10%	0,00%
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi, à la cession des participations	0,04%	0,00%
Frais de gestion indirects	1,20%	0,00%
TOTAL	Parts A1 (3,64%) Parts A2 (3,49%) Parts A3 (3,34%) Parts A4 (2,64%)	Parts A1, A2, A3 (1,3%) Parts A4 (0,5%)

⁽¹⁾ Soit au maximum 5 répartis sur 10 ans

⁽²⁾ Pendant la Période d'Investissement reposant sur le montant total des souscriptions ; Après la Période d'Investissement reposant sur la NAV

LA PLATEFORME DIGITALE



Nous proposons une plateforme digitale propriétaire permettant de gérer à distance l'intégralité du processus d'investissement, de la commercialisation à la liquidation du fonds – ainsi cela facilite vos échanges avec votre conseiller et vous donne accès simplement et rapidement au reporting du fonds.

- **Digitalisation de la souscription**, KYC, classification clients, adéquation, vérifications documents, AML, FATCA/ CRS, émission des documents de souscription, signatures, archivage.
- **Digitalisation du suivi et des reportings** au cours de la vie du fonds.

RISQUES

Risque de perte en capital: En investissant dans des FCPR, vous pouvez perdre tout ou partie de votre capital. Les perspectives de développement des sociétés dans lesquelles le fonds investit présentent des incertitudes.

Risque d'illiquidité: Les fonds de capital investissement investissent dans des titres de sociétés non cotées, qui par définition ne sont pas liquides. Ils ne bénéficient donc pas d'un marché secondaire organisé pour vendre les titres. Lorsque vous investissez, vous devez être conscient que l'argent que vous avez placé n'est pas disponible à court et moyen terme.

Risque lié à la valorisation des titres en portefeuille: La valorisation des titres non cotés détenus par le fonds est basée sur la valeur actuelle de ces titres. Ainsi, cette valorisation peut ne pas refléter le prix reçu en contrepartie d'une cession ultérieure desdits titres.